



FLOREAL

Forêt Privée de LORRAINE Et ALSACE

Septembre 2010 - N° 82
PARUTION TRIMESTRIELLE



Photo : Stéphane Asaël - CRPF

Edito

Ne pas oublier d'où l'on vient...

pour savoir où l'on va

SOMMAIRE

Edito :

Ne pas oublier... pour savoirp 1

Actualités : Droit de préférence

Aide au foncier meusien..... p 2-3

Journée de la Forêt Privée :

Nous étions tous au rendez-vous !...p 4-5

Economie : Desserte

En routes vers plus de récoltep 6

Homme des bois : Pierre Altenhoven

Nouveau technicien au CRPF en 57 ...p 7

Technique : Espèces végétales incontrôlables

Les envahisseuses.....p 8-9

Arbre au vert : Levons nos verres

à nos anoures !p 10

Au coin du bois : La lutherie

Faire chanter les arbresp 11

De feuilles en aiguilles :

Nos brèves.....p 12

Même si, bien souvent, nos concitoyens ont du mal à l'admettre... ou le comprendre, la production forestière est une action à long, voire très long terme.

Véritable "relique" des temps jadis, le propriétaire forestier est certainement le dernier être humain, sur cette terre, à accepter, comme autrefois les bâtisseurs de cathédrales, à commencer une œuvre dont il ne verra jamais l'aboutissement. C'est d'ailleurs ce qu'ont fait ses prédécesseurs qui, il y a 30, 40, ou 50 ans, ont créé les paysages qui constituent nos paysages d'aujourd'hui, dans des contextes politique et économique forcément différents.

Un grand retour en arrière...

Au milieu du XIX^{ème} siècle, la forêt française était à son niveau le plus bas. Sa surface était en effet, d'à peine 8,5 millions d'hectares. Elle est d'un peu plus de 15 millions d'hectares aujourd'hui. Les raisons de cette spectaculaire progression sont multiples. La première est, à la fin du XIX^{ème} siècle, la nécessaire protection des biens et des personnes.

En effet, à la suite de graves inondations du Rhône et de la Loire et du courant d'opinion généré par la parution du livre de Surell sur les torrents des Alpes (1841), l'empire publie une loi, le 18 juillet 1860, qui aboutit à la création d'un service "du reboisement et des améliorations pastorales". Celui-ci peut délimiter des périmètres d'intervention, y rendre les travaux obligatoires et exproprier au profit de l'Etat.

Dans le cadre de ces travaux de restauration des terrains en montagne (R.T.M.), de nombreuses zones à fortes pentes sont boisées.

Avec l'arrivée du XX^{ème} siècle, ce phénomène se stabilise. Pas pour longtemps car, dès 1920, le rythme d'extension de la forêt reprend de plus belle. Ce nouvel élan est la conséquence immédiate de la première guerre mondiale qui a eu un effet désastreux sur les zones rurales, en les vidant de leurs forces vives.

En effet, les hommes sont partis combattre, et bon nombre d'entre eux n'est pas revenu.

(suite en page 2)

Edito

suite

Les femmes, dans l'incapacité de faire fonctionner seules les exploitations, partent vers les villes, et les fermes sont abandonnées... Et la forêt conquiert, naturellement ou par l'action de l'homme, ces espaces délaissés.

Dans certaines régions de France, ce phénomène est prolongé au moment de la crise économique des années trente, par la mise en place de chantiers de travailleurs qui réalisent d'importants travaux de reboisement.

Après la seconde guerre mondiale, l'extension de la forêt subit une nouvelle accélération. Pour faire face à un énorme déficit en pâte à papier, qui lui a valu, dans les années trente, de dépendre de l'Allemagne pour ses approvisionnements au moment même où la montée en puissance du nazisme inquiétait le monde entier, la France met en place, par la loi du 30 septembre 1946, le Fonds Forestier National, ou F.F.N. Ce compte spécial du Trésor est alimenté par une taxe prélevée sur les produits forestiers et va servir à financer, jusqu'à sa disparition fin 1999, les investissements en forêt et dans la première transformation du bois. En matière forestière, le F.F.N. va permettre l'installation de plus de 2 millions d'hectares en France. Compte tenu de l'objectif initial d'alimenter les usines papetières, les essences utilisées sont surtout résineuses : pins, épicéa commun, sapin et, plus récemment, douglas.

...pour un petit regard vers l'avenir

Par le jeu de ces vagues d'extension successives, la forêt française couvre aujourd'hui plus du quart de notre territoire national et constitue un prodigieux potentiel de lutte contre l'effet de serre et un fabuleux réservoir de bois, encore insuffisamment exploité.

Mais les projets ne manquent pas : développement de l'utilisation du bois dans la construction, augmentation de la part du bois de feu dans notre consommation d'énergie.

Nos prédécesseurs ont bien travaillé. Et nous ? Avons-nous préparé l'avenir ? Nous exploitons, ou nous allons exploiter, massivement peut-être, le fruit du travail de la génération précédente. Mais que laisserons-nous à la suivante ?

Pour des raisons diverses et variées, nous ne plantons plus suffisamment. Nous n'assurons plus le maintien de la ressource.

A la manière d'un exploitant minier, nous prélevons un gisement.

Soyons vigilant et prenons garde de ne pas rapidement "tarir" la forêt, comme on épuise une mine ou une carrière !

Défendons, maintenons l'espace forestier, y compris ses petites unités ! Les hags vosgiens, ces petites parcelles, souvent couvertes d'épicéa, fournissent des volumes importants à l'industrie. Un seul hectare fournit, en 40 à 50 ans, plus de 500 m³ de bois. Aujourd'hui, dans une écrasante majorité, ils ne sont pas reconstitués et la ressource s'amenuise. C'est maintenant qu'il faut réagir, pour éviter que nos enfants ne nous le reprochent demain !

Jean-Michel Hénon - Directeur du CRPF

A actualités

Le voisin a désormais votre préférence, c'est la loi

La Loi de Modernisation Agricole a instauré lors de ventes de parcelles boisées de moins de 4ha, un droit de préférence en faveur des propriétaires des parcelles contiguës. Ce dispositif est applicable depuis la promulgation de la Loi, c'est-à-dire, le 27 juillet 2010. En voici précisément le champ d'action.

Vous ne parlez plus à votre voisin depuis des lustres ? C'est le moment de vous réconcilier ! Le propriétaire voisin dispose en effet, d'un "droit de préférence" à son profit, lors de ventes de parcelles de bois de surfaces cadastrales inférieures à 4 ha, tel qu'on le connaît dans d'autres domaines : par exemple, un locataire d'un appartement dispose d'un tel droit lors de la vente de cet appartement.

Comment ça marche ?

Un propriétaire vend une parcelle boisée -en réalité une parcelle classée en bois au cadastre-, de superficie inférieure à 4 ha. De deux choses l'une :

- ✓ soit il cède cette parcelle à un propriétaire forestier voisin -c'est-à-dire contigu-, et la vente s'effectue normalement,
- ✓ soit il souhaite la vendre à une personne non riveraine, auquel cas le droit de préférence doit s'appliquer : il doit notifier à tous les propriétaires contigus, le prix et les conditions de la cession envisagés, la notification pouvant être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par remise contre récépissé. Les propriétaires contigus disposent alors d'un mois à compter de la notification pour faire savoir s'ils exercent leur droit de préférence.

Par parcelle, il faut entendre parcelle ou groupe de parcelles cadastrales d'un seul tenant.

Trois remarques pratiques :

- ✓ La notification est à effectuer auprès des propriétaires contigus, tels qu'ils figurent au cadastre, que cela soit vrai ou non ! S'il y a plusieurs propriétaires pour une même parcelle, la notification à l'un seul d'entre eux suffit,
- ✓ Ce droit ne s'applique pas lorsque la vente est au profit d'un parent, d'un co-indivisaire, d'un usufruitier, ou d'un nu-propriétaire,...
- ✓ S'il y a plusieurs candidats, le vendeur peut choisir librement celui auquel il souhaite céder son bien.

Attention : une vente opérée sans tenir compte de ce droit de préférence peut être déclarée nulle et l'action en nullité n'est prescrite qu'au bout de 5 ans : c'est donc une affaire sérieuse !

Pour ou contre ?

Ce texte ne laisse pas indifférent et fait déjà du remous dans le Landernau forestier. Certains soulignent les difficultés de mise en œuvre : comment gérer la vente d'un ensemble de petites parcelles, sauf à imaginer de faire des dizaines de recommandés ? Et les coûts de transactions ne vont-ils pas augmenter à cette occasion (mais on objectera que les textes précisent que c'est au propriétaire vendeur de prévenir ses voisins) ?

D'autres y voient une grande avancée : c'est en effet probablement la première fois qu'il y a un texte "culotté" concernant le problème du morcellement de la forêt privée.

Il y a certainement des possibilités de proposer quelques ajustements pour rapprocher les divers points de vue. Et les propriétaires privés, par leurs organisations, souhaitent ouvrir un dialogue avec les notaires pour que "tout le monde s'y retrouve".

A suivre, donc !

Philippe Laden - CRPF

Meuse : un dispositif d'aide au regroupement foncier tout neuf !

Depuis 2001, le Conseil Général de la Meuse a une politique d'incitation au regroupement foncier forestier, en prenant en charge une grande part des frais de transactions des petites parcelles. Un nouveau dispositif est en place depuis janvier 2010. En voici les règles du jeu !

Le conseil Général de la Meuse a bien fait les choses : avant de décider la poursuite du programme, il a étudié les résultats des 8 années passées, pesé le pour et le contre, et conclu :

L'incitation au regroupement foncier est une bonne méthode, (relativement) peu coûteuse.

Mais un dispositif au forfait, plutôt qu'au réel, est plus facile à gérer.

Il faut favoriser la constitution d'unités d'au moins 1 ha, réellement contiguës, les aides pour "passer" de 15 à 30 ares sont un peu à fonds perdus, sauf si c'est le commencement de quelque chose !

Voici donc le dispositif "relooké", pour les achats de parcelles :

- ✗ frais de transactions (postérieures au 1^{er} janvier 2010) éligibles lorsque la parcelle acquise est mitoyenne d'une parcelle forestière déjà possédée ;
- ✗ valeur de la parcelle acquise < 3.000 €, dans la limite de 7.500 € par vendeur ;
- ✗ montant d'une prime forfaitaire allant de 125 € pour l'achat d'une parcelle mitoyenne, à 400 € pour l'achat de 5 parcelles mitoyennes et plus, et doublement de ces montants lorsque l'acquisition permet la constitution ou l'agrandissement d'un îlot de plus d'1 ha. ; bonus de 500 € pour "fêter" le franchissement du seuil de 4 ha ;
- ✗ signature d'un document de gestion durable (généralement Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles -CBPS-) pour les îlots de plus de 2 ha, accompagné d'un tableau prévisionnel de coupes et travaux pour les îlots de plus de 4 ha ;
- ✗ copie de la demande de fusion des parcelles considérées auprès du service du cadastre, afin de simplifier le parcellaire.

Le dispositif permet également les échanges avec des règles du jeu quasi identiques, à quelques exceptions près :

- ✗ les frais d'échanges, y compris les frais de géomètre, sont aidés à hauteur de 40 % (sur factures). Ce taux est porté à 80 % pour les échanges permettant la constitution ou l'agrandissement d'un îlot de plus de 1 ha ;
- ✗ l'utilité des échanges proposés doit être reconnue par la Commission Départementale d'Aménagement Foncier.

Les techniciens du C.R.P.F. de Meuse sont à votre disposition pour vous aider à remplir vos dossiers :

Jacques Laplanche au 06.71.57.65.43

Jean-Pierre Corvisier au 06.72.91.00.94

Il n'y a plus qu'à !

Philippe Laden - CRPF



Journée de la Forêt Privée

Nous étions tous au rendez-vous !

Journée de la Forêt Privée, 7^{ème} édition, 25 septembre 2010. Destination, l'Alsace, vallée de la Broque, près de Schirmeck. Pas moins de 437 participants, surtout des propriétaires et des gestionnaires de forêts privées venus de toute la Lorraine et l'Alsace. La grande question du jour : récolter 35 % de bois en plus : comment relever ce défi ?



Mobiliser du bois ne s'improvise pas, démonstrations en forêt

Pouvoir accéder aux parcelles et disposer de chemins accessibles aux grumiers sont des préalables indispensables. Illustrations à Steige et Ranrupt où ont été créées des associations syndicales autorisées.

Comment réaliser une coupe dans une parcelle de 20 ou 30 ares au beau milieu d'un massif morcelé ? Des centaines de sylviculteurs passionnés par la forêt se battent tous les jours en Lorraine-Alsace pour agrandir, par achats successifs, leur patrimoine forestier.

Plusieurs d'entre eux ont bénéficié de la "fameuse" prime à l'agrandissement des unités de gestion attribuée par la Région Alsace, et par la plupart des Conseils Généraux de Lorraine. Elle leur permet aujourd'hui de suivre une véritable sylviculture dans de bonnes conditions économiques. Plusieurs d'entre eux nous font visiter leur forêt, récemment agrandie.



Photos : SMarie-Françoise Grillot - CRPF

Sylviculture et exploitation ont été richement illustrées. Suivant les circuits, les propriétaires découvrent deux chantiers en cours d'exploitation : l'un utilisant un câble-mât sur forte pente à Mollkirch, l'autre en exploitation mécanisée dans un peuplement d'épicéa au Col du Hans. Une sylviculture dynamique du douglas, chêne rouge, ou épicéa est également montrée sur le terrain. En tout, 12 points de visite illustrent ces différents thèmes !

Enfin, les personnalités de la filière bois retrouvent leurs manches pour aider une quarantaine d'enfants à planter des arbres dans la cour de leur école, à Rothau. C'est un moment d'émotion pour nos invités et nos responsables que d'inciter des enfants à construire l'avenir en plantant "leurs" arbres... "Séquence émotion", oui..., mais n'oublions pas la "séquence sustentation" avec la pause knack-bière de 11 heures, inoubliable, comme il se doit en Alsace!

Débats en rond

Après un bon baeckehoffe, l'ensemble des participants est invité à participer aux débats de la table ronde, second temps fort de la journée.

Rassemblés autour de notre GO du jour et Président de Forêt Privée d'Alsace, Vincent Ott, dans une ambiance détendue, les protagonistes ont abordé de nombreux sujets d'actualité liés à la filière forêt-bois et ont tenté de répondre au thème fédérateur de cette journée : comment mobiliser plus de bois en forêt privée dans les prochaines années ? Efficacement brassées par un journaliste, les idées débattues sont restées proches des préoccupations des propriétaires. Les nombreux applaudissements venant ponctuer les interventions témoignent de leur intérêt.

Mais pourquoi 35 % ? La directive européenne "énergie renouvelable" impose à la France de passer de 10,3 % d'énergie en 2005, à 23 % en 2020. Un tiers de cette nouvelle énergie devrait provenir de la filière bois, ce qui nécessiterait une récolte supplémentaire de 35 % de bois d'ici 2020.

Petit matin humide après quelques jours de grosse pluie. On a eu très peur. Mais non, météo correcte et oiseaux de mauvais augure bâillonnés !

Lever aux aurores. Une cohorte de 9 bus, venant de partout, s'achemine vers l'Alsace. Une sacrée logistique pour le crpf, et un pari tenu ! Seul le bus meusien est en retard, le chauffeur a dû s'arrêter car il avait dépassé son quota d'heures de "conduite d'affilée" autorisées. Au programme, visites de terrain le matin, judicieusement préparées par l'équipe technique alsacienne, échanges d'idées autour du thème de la journée pour l'après-midi.

Comme préambule à ces discussions, Sacha Jung, de Fibois Alsace, dresse un état des lieux sur l'adéquation entre la ressource en bois et son utilisation dans la construction, ou comme source d'énergie. Le développement du bois-énergie sous la forme de bois-bûche, de plaquettes, ou de granulés, entraînera une consommation accrue de produits forestiers. D'après les dernières estimations, la ressource en bois aujourd'hui encore mobilisable dans les forêts alsaciennes et lorraines ne permettra pas de répondre à cette toute nouvelle demande.

Autre perspective, plutôt réjouissante, c'est la poursuite du développement de la construction bois. Les campagnes de communication autour du matériau bois, combinées à une prise de conscience écologique de nos concitoyens, portent aujourd'hui leur fruit.

Devant la grande question "comment mobiliser plus de bois ?", l'ensemble des participants partage la même vision : en forêt privée, l'essentiel du volume de bois se trouve dans la petite forêt. C'est surtout vrai pour le résineux. Toutefois, cette forêt souffre d'un lourd handicap, le morcellement, qu'il s'agit de résorber. Trois axes sont actuellement privilégiés en Lorraine et en Alsace.



Henri Plauche Gillon, Président de l'Union Forestière de l'Est. Aujourd'hui, sur l'Alsace, 5 ASA ont été créées. Il faut les faire vivre maintenant ! Mais parler de mobilisation sans en évoquer les outils serait une hérésie. "Les coopératives forestières, les techniciens forestiers indépendants et les experts forestiers sont les artisans indispensables de cette réussite".

Penser à l'avenir des forêts. Une fois le bois rendu accessible, la mobilisation doit se réfléchir. Il faut investir dans sa forêt, une fois les arbres coupés. "A l'heure où le gouvernement rabote à tour de bras, n'oublions pas que 1 million d'euros investi en forêt génère 30 emplois et 90.000 € de taxes pour l'Etat" insiste Vincent Ott. Pour l'instant, la ressource en résineux existe, mais les industriels se posent beaucoup de questions pour l'avenir. La régénération naturelle montre toutes ses limites dans de nombreux peuplements résineux, cassés par les coups de vents successifs de ces 20 dernières années, ou exploités pour raison sanitaire... Pour ceux-ci, la plantation est un acte intelligent qui se raisonne, mais qui s'est effondré en France pour atteindre aujourd'hui un plancher de 57 millions de plants installés chaque année. Serait-on plus bête que les allemands qui plantent par an plus de 300 millions d'arbres forestiers, ou que les polonais qui, même s'ils plantent des densités à l'hectare très élevées, utilisent le milliard de plants par an ! Nos pépiniéristes sont dans l'attente, mais pourront-ils résister encore longtemps ? "Propriétaires, il faut réinvestir vos forêts et investir dans vos forêts !" assène Philippe Siat, Directeur de la scierie Siat-Braun.



Photos : Marie-Françoise Grillot - CRPF

La restructuration du foncier forestier : permettre aux propriétaires motivés de posséder des unités de gestion plus grandes est la priorité de ce programme financé par les collectivités. Les animateurs fonciers et les notaires sont les chevilles ouvrières du dispositif. La résorption de ce micro-parcellaire pourrait également passer par le recouvrement systématique de l'impôt foncier. Il faut trouver des moyens pour faire "payer" les propriétaires de façon à mettre sur le marché des biens "qui ne rapportent rien et dont on ne veut plus" insiste Vincent Ott. Les communes ont la possibilité d'acquérir, selon une procédure bien définie, les biens vacants et sans maître. "Cette procédure est intéressante à condition que les communes jouent le jeu et remettent les parcelles à la transaction (vente ou échange) dans la bourse foncière" souligne Pierre Grandadam, Président de l'Association des communes forestières d'Alsace et de Moselle.

La création de dessertes forestières dans les massifs sous-exploités permettrait de "booster" la mobilisation de volumes supplémentaires de bois. Suite au discours d'Urmatt, c'est une hausse de 20 % sur le volume de bois qui doit sortir des forêts. La desserte est ainsi l'épine dorsale de ce programme. La création d'Associations Syndicales Autorisées constitue une mesure concrète de regroupement des propriétaires autour d'un projet qui viendra alimenter nos industries en bois. "Ces efforts financiers doivent être poursuivis par l'Etat car sans animateur, les projets ne sortiront jamais des cartons !" affirme

Bien entendu, cette mobilisation accrue de bois et les stratégies de reboisements qui doivent l'accompagner sont sous la dépendance de contraintes diverses et variées.

Equilibre forêt-gibier, Natura 2000, préservation des très gros bois, loi sur l'eau, périmètres de captage d'eau potable,... Autant de difficultés nouvelles qui rendent complexes la réalisation de nos projets forestiers à des coûts raisonnables. C'est souvent le manque de "bon sens paysan" qui fait obstacle à toute initiative venant du terrain. Valoriser les aménités que rend la forêt à la société par une juste rémunération des propriétaires constitue un axe de travail actuellement en réflexion sur tout le territoire national. Des actions concrètes ne devraient pas tarder à voir le jour.

Les débats autour de cette table ronde, alimentés par les échanges avec la salle, ont permis de révéler à quel point la forêt privée pouvait se mobiliser et parler d'une seule voix face aux nouveaux défis du futur. "Les obstacles restent nombreux, mais nous pourrions les franchir ensemble à condition que chacun assume ses engagements" conclut le Président Henri Plauche Gillon.



Economie

Alsace : en routes vers plus de récolte

Il est difficile d'imaginer pouvoir entretenir sa forêt sans aucun accès, sans aucune possibilité de sortir ses bois. La desserte forestière est un passage obligé.

En Alsace, spécialement dans les forêts privées morcelées, les besoins sont encore importants. Ainsi, trente-six massifs représentant encore 6700 ha de forêt productive ont été identifiés, fin 2010, par le CRPF et la Chambre d'Agriculture du Haut Rhin, comme insuffisamment desservis. Après des études préalables, un programme conséquent de création de chemins pour grumiers, de pistes de débardage et de places de dépôt – retournement a démarré en Alsace depuis fin 2007.

Un indispensable soutien de l'Etat et de la Région Alsace

Ce programme de desserte n'aurait jamais pu voir le jour sans une aide conséquente de l'Etat et de la Région. Ainsi, les schémas de dessertes forestières permettant de prioriser les secteurs ont-ils été réalisés par les Groupements de Développement, avec l'aide de la Région Alsace. Les projets de desserte, et spécialement les projets concertés, bénéficient d'un soutien financier conséquent de 70 % du montant des travaux hors taxe. Les 30 % restant sont à la charge des propriétaires, ou des municipalités selon les cas. Le discours d'Urmatt commence à être suivi d'effets !

Des chiffres éloquentes

Pour notre région où la forêt est très morcelée, l'Etat a financé un chargé de mission au C.R.P.F., Matthieu Dupeuble. Ici, point de nouveaux chemins sans animation préalable. Pour quantifier son travail, quelques chiffres valent mieux que de grands discours : en deux ans, 7 Associations Syndicales Autorisées ont vu le jour, dont trois très récemment et deux projets sont à l'étude. Au total ce sont 1457 propriétaires sur 1790 ha concernés qui pourront bénéficier d'un accès direct, ou proche de leurs parcelles forestières. Décision a été prise par ces propriétaires d'aménager 75,3 km de nouveaux chemins à grumier ou pistes, entre 2010 et 2012.

Hercule n'a qu'à bien se tenir

Mais avant d'arriver à ce résultat, le travail engagé au préalable est titanesque : prospections de terrain, réunions publiques d'information, constitution de comités de pilotage avec les propriétaires les plus motivés, piquetages sur le terrain, réunions avec les sous-préfectures, voire les communes, car souvent les projets englobent forêt publique et forêt privée, constitution des dossiers d'enquête publique intégrant les problèmes environnementaux ou architecturaux (loi sur l'eau, Natura 2000, sites classés ou inscrits), consultation des propriétaires et vote de ces derniers... Une fois que la majorité s'est prononcée en faveur du projet, une assemblée générale constitutive donne une existence légale à l'ASA. Cette dernière gèrera le réseau de chemin et son entretien, en lien avec la commune le plus souvent.

Aller plus loin

Après cette première étape indispensable à toute exploitation ou mise en valeur forestière, les organismes de la Forêt Privée, Forêts-Services 68 et CRPF, qui animent et travaillent en concertation, veulent aller plus loin. Ils souhaitent dynamiser ces massifs forestiers par l'amélioration du foncier. Les propriétaires délaissant leur(s) parcelle(s), surtout s'ils doivent contribuer au paiement des chemins, vendent plus facilement à des forestiers plus motivés.

Il est également prévu de réaliser des chantiers concertés sur ces massifs avec l'aide de la coopérative Cosylval, afin de combler une partie du retard pris dans l'entretien de ces forêts sous-exploitées. Les 1790 ha nouvellement desservis et ainsi rendus exploitables sont susceptibles de générer la récolte de 140 000 m³ de bois supplémentaires dans les 10 ans, répondant ainsi aux attentes des pouvoirs publics et du gouvernement en matière d'utilisation du plus noble des matériaux renouvelables : le bois.

Ce travail d'animation est donc la première pierre d'un édifice bien plus important. C'est un préalable à tout travail de dynamisation de l'entretien et de la récolte en forêt morcelée.

Pascal Ancel, Thierry Bouchheid - CRPF



Photo : Stéphane Asael - CRPF

En Lorraine aussi, le programme "dessertes forestières" continue...

Il continue et malgré des budgets en réduction, 18 projets de forêts privées ont pu être financés en 2010, sur la base de 70 % des coûts hors taxes, grâce à l'Etat et à l'Europe (650.000 € de subventions au total), et jusqu'à 80 % pour des projets collectifs avec la participation de la Région Lorraine.

Concernant ces derniers projets, l'animation préalable est généralement assurée par le C.R.P.F. : ce sont ainsi 15 projets collectifs (1285 ha et 570 propriétaires) qui sont actuellement à l'étude et dont la réalisation devrait être financée sur les crédits 2010 et 2011. Citons l'emblématique projet de l'Ancerf sur les communes de Faucompière et Laneuveville devant Lépages (Vosges), avec la création d'une association syndicale qui a été autorisée en septembre 2010. La dynamique est bien lancée...

Philippe Laden - CRPF



Homme des bois

Propriétaires forestiers mosellans, voici Pierre Altenhoven, nouveau technicien forestier CRPF

22 ans, mosellan, la jeunesse éclatante soulignée par une coiffure "fun", un BTS "gestion forestière" à Mirecourt, une licence "commerce et approvisionnement de la filière bois" à Valence, voici Pierre Altenhoven. Il se doute bien que ce sera difficile de remplacer Cédric Belliot en Moselle, mais comme il a été "son" stagiaire, il a été à bonne école !!!

En fait, vous n'êtes pas totalement "nouveau-nouveau" au CRPF Lorraine-Alsace ?

C'est vrai, car en 2006, j'ai fait mon stage BTS gestion forestière au CRPF à Epinal, avec Cyril Vitu et Jean-Luc Dislaire. C'était un stage de 12 semaines par périodes de 2 semaines, puis une période plus longue d'un mois et demi. J'ai "planché" sur la desserte forestière, la mobilisation sur le massif de l'Ancercf à Faucompierre et vers Bruyères. C'est là précisément que l'importance de la desserte dans la mobilisation m'est apparue comme une évidence. Les routes sont indispensables pour aller au cœur des forêts ! C'est là aussi que j'ai eu mes premiers contacts avec les propriétaires forestiers.

Et après le BTS, vous partez à Valence faire votre licence ?

J'étais attiré par le commerce, et je me rends compte aujourd'hui que tout ce que j'ai appris me sert beaucoup, même si l'approche est différente, même "si on ne vend pas une route comme une baguette de pain". Ce qu'il faut, c'est trouver les arguments justes, et ils sont d'autant plus faciles à trouver que le concept ou le produit ont une valeur.

Ensuite, retour au CRPF pour votre stage de licence "la mise en valeur des petites forêts dans un massif de Moselle"...

Mon étude est consacrée aux massifs de Sprieden, Valmestroff, Elzange, Basse-Ham (10 km à l'est de Thionville) : 150 ha - 250 propriétaires - 725 parcelles (principalement TSF de chêne et de hêtre). Elle s'articule autour de 3 axes : le regroupement foncier, la desserte et la mobilisation des bois.

Travail sur plan, cartographie, recherches au cadastre, repérage, bornage, visites conseils, offres de regroupement, tout cela je l'apprends avec Cédric ...

Et à la fin du stage, Cédric annonce son départ pour la Sarthe ?

Pour moi c'était incroyable et inespéré en même temps ! Bien sûr ce sera dur de le remplacer, il était en Lorraine depuis 1997. Bien sûr qu'il a placé la barre très haut et que je vais devoir faire mes preuves. Bien sûr que ce sera difficile pour moi de passer d'un "micro-secteur" à un département entier et d'élargir le champ de mes activités ...



En Moselle, il y a 122.000 ha de forêts dont 41.600 ha de forêts privées...

A ce chiffre, il ne faut pas oublier d'ajouter celui-ci : 22.500 propriétaires... Il souligne bien le morcellement de notre forêt privée (moyenne de 1,8 ha). Seuls 428 propriétaires ont plus de 10 ha. Ici, comme partout en Lorraine et Alsace, la petite forêt est importante par le nombre de propriétaires, et en même temps peu importante par sa superficie. C'est bien là le reflet de l'ampleur du travail à faire. Le morcellement, on ne le répètera jamais assez, est un handicap majeur pour la gestion et la mobilisation des bois. Le RFF (regroupement du foncier forestier) est LA solution. En réaménageant le parcellaire forestier, on crée des unités de gestion plus grandes, qui sont ainsi plus facilement valorisées.

Quel est votre rôle de technicien départemental ?

Bien sûr, l'instruction des plans simples de gestion (253 sont déposés pour 24.819 ha) et autres documents de gestion (on compte 56 CBPS pour 380 ha). C'est l'une des missions premières du CRPF.

Et puis évidemment, le foncier, la mise en valeur des petites forêts (Pays de Bitche, Liederschiedt, Varize, Avancy,...), les actions ponctuelles pour conseiller les propriétaires, les réunions "Rencontrons-nous",... autant d'activités dans lesquelles je vais devoir m'impliquer... et me surpasser !

Bien sûr je serai aidé par Anne Madesclaire, ingénieur pour la Moselle, Philippe Laden, pour le foncier, et Gilbert Vallageas, pour le SIG et pour son "long vécu de technicien crpf" dans le département. Une très bonne communication et une étroite collaboration avec les administrateurs et les différentes structures partenaires du département, seront également nécessaires pour mener mon travail de façon efficace et constructive.

Je souhaite que les propriétaires forestiers de "mon" département n'hésitent pas à me contacter (41 avenue du Général de Gaulle à 57050 Le Ban Saint-Martin), qu'ils sachent que je suis à leur écoute, et que j'ai beaucoup à apprendre d'eux. Je leur laisse mon numéro de portable : 06.70.03.64.43.

T echnique

Les envahisseuses

Elles sont comme les "mauvaises herbes" au potager, on ne les a pas invitées en forêt. Au début, on les a tolérées parce que, discrètes, elles ne "dérangeaient pas", ou parce qu'elles avaient de jolies fleurs. Mais très vite, "on n'était plus chez soi" et quand elles se sont mises à dessiner au sol de grands tapis, on ne voyait plus qu'elles. Quand elles ont étouffé, en vrac, les autres plantes et les semis d'arbres, on les a trouvées indésirables. Trop tard, on ne savait plus comment s'en débarrasser...

C'est l'histoire des plantes dites "invasives" en forêt. Qui sont-elles ? Comment les raisonner dans leurs penchants à l'envahissement ?

Un livre très instructif est paru en 2006 aux publications scientifiques du Museum National d'Histoire naturelle : "Plantes invasives en France" de Serge Muller, de l'Université de Metz. Nous en extrayons la plupart de nos informations sur les quatre espèces que nous avons retenues.

Une petite définition, pour commencer : une espèce est considérée comme invasive lorsque son développement perturbe l'écosystème. Les invasions biologiques sont d'ailleurs identifiées comme la deuxième cause, après la destruction des habitats, de l'appauvrissement de la biodiversité. Les forêts sont plus touchées que les prairies : plantes, mais aussi champignons, insectes, mammifères.

Sont mis régulièrement en cause dans la responsabilité de ces explosions invasives, l'accroissement du commerce et le développement des communications internationales. Plus localement, jardineriers, paysagistes, créateurs d'espaces verts, apiculteurs, chasseurs ont également leur part de responsabilité dans cette affaire, sans oublier les forestiers eux-mêmes, on le verra !

La Renouée du Japon (*Fallopia japonica*)

Elle est sans doute la plus connue des invasives, omniprésente sur les berges des cours d'eau de France. Une plante imposante, 3 à 4 mètres de haut chaque année, voire plus, avec de grandes feuilles claires, ovales, de 20 cm.

Voilà un exemple de plante originaire d'Asie, introduite en Europe en 1825 comme plante ornementale, fourragère, ou mellifère, et qui nous a vite débordés !

Actuellement, elle remporte le prix d'excellence parmi les espèces végétales, en terme de dynamisme de propagation... En effet, sa stratégie de colonisation est redoutablement efficace : elle s'opère secrètement, car souterrainement. Il suffit que l'eau, l'érosion des berges, un animal, ou l'homme, fragmentent ses racines, évidemment très développées (jusqu'à 10 m de long et 3 m de profondeur !), et du petit morceau de rhizome ainsi isolé, émerge une nouvelle plante, bien pleine d'énergie.

Son habitat préféré : les rives des cours d'eau, depuis lesquelles elle s'étend en fourrés qui n'admettent que peu de plantes concurrentes. Elle s'installe en forêt alluviale et son tapis serré freine la régénération naturelle des essences inféodées à ces milieux. La Renouée est même soupçonnée d'empoisonner ses rivales en émettant des substances toxiques ! Son extension compromet également la fixation des berges, naturellement réalisée par les ligneux.

Il est bien illusoire de songer à contrôler cette grande envahisseuse ! Arrachage des racines, fauchage, lutte chimique ou biologique, rien n'y fait. Le fauchage, par exemple, 7 fois par an pendant 7 ans seraient nécessaires pour essouffler la conquérante ! S. Muller plaide à juste titre pour une solution à long terme de "renaturation du milieu alluvial par la reconstitution des peuplements forestiers et des ripisylves, qui limite nécessairement les espaces d'extension potentielle des Renouées".



La Balsamine géante (*Impatiens glandulifera*)

De toute sa hauteur, jusqu'à plus de 2 m, avec ses feuilles allongées groupées par 3, elle colore de rose foncé, bon nombre de parcelles des forêts alluviales d'Alsace.

Encore une plante, originaire de l'ouest de l'Himalaya où elle pousse entre 1.800 et 3.000 m d'altitude, introduite en Europe comme plante ornementale et mellifère, par exemple en Angleterre, vers 1839.

En France, elle s'étend presque partout, sur les berges des cours d'eau et leurs zones alluvionnaires.

Chaque Balsamine produit beaucoup de graines, jusqu'à 800. Elle "lance" ses graines à plusieurs mètres grâce à une véritable explosion des fruits, lorsqu'ils sont mûrs. Puis l'eau assure un transport lointain des semences, sans équivalent !

A l'image de sa cousine, la Renouée, son abondance appauvrit la biodiversité végétale et contribue à l'érosion des berges des cours d'eau. Le fauchage régulier des plantes avant leur floraison (étendue... d'avril à octobre) permet de réduire la production des graines et d'épuiser petit à petit la banque de semences dans le sol...



Le Solidago du Canada (*Solidago canadensis*)

De grandes plantes de 1 à 2 m de hauteur, aux feuilles allongées vert foncé, alternées sur la tige et surmontées de grappes de petites fleurs jaunes. On les trouve partout, même dans la cour du crpf à Metz. Elles fleurissent tout l'été, jusqu'en octobre.

Le Solidago est arrivé d'Amérique du nord, comme plante ornementale en Angleterre vers 1650, puis dans toute l'Europe. En France, il prospère un peu partout, notamment en Lorraine et Alsace. C'est plutôt une espèce rudérale (liée aux activités humaines) : remblais, bords de routes, friches industrielles, milieux délaissés par l'agriculture,... Elle préfère les milieux frais, ce qui l'entraîne parfois à se hasarder en forêt et à s'étendre dans des ambiances de sous-bois clairs, ou des zones de chablis ou de coupes, dans lesquelles elle se comporte en colonisatrice et défend âprement son statut de première occupante des lieux, face à l'Ortie, ou à la Renouée, ou encore à la Balsamine !

Lorsqu'il est bien installé, le Solidago se développe en population exclusive, qui altère la biodiversité végétale, et perturbe l'installation des ligneux. Sa progression dans l'espace s'opère efficacement grâce à ses rhizomes souterrains sur lesquels se forment chaque année de nombreux bourgeons. Des cercles de Solidagos se dessinent ainsi au sol, de diamètre impressionnant, pouvant atteindre 10 m.

Pour renforcer encore son pouvoir invasif, il se reproduit par graines : beaucoup (19.000 par plante), pollinisées par les insectes, transportées loin par le vent.

Comment résister à l'envahisseuse ? En la fauchant deux fois l'an, avant (fin mai) et pendant la floraison (mi-août), ce qui diminue dès la seconde année, la taille des plantes et les parties fleuries.



Le Cerisier tardif (*Prunus serotina*)

Le Cerisier tardif est un arbuste, ou un petit arbre, parfois tortueux, de 2 à 15 m de hauteur, aux feuilles luisantes sur leur face supérieure, aux fleurs blanches parfumées, disposées en grappes dressées.

Originaire d'Amérique du nord, il a été introduit au XVII^{ème} siècle dans les parcs et jardins européens. S. Muller et G. Decocq nous apprennent que "les forestiers ont commencé à s'intéresser à cet arbre et à le planter dans les forêts à partir du milieu du XIX^{ème} siècle, d'une part pour la production de meubles en "merisier" et d'autre part dans les peuplements de conifères sur sol acide, pour ses capacités d'amélioration de l'humus et de prévention des incendies. Les chasseurs l'ont également introduit dans certaines forêts comme "couvert" à gibier".

Il s'est installé dans toute l'Europe. Dans notre région, il se plaît plutôt sur les terres acides de Moselle et d'Alsace. Des fruits dégustés par quantité d'oiseaux, une aptitude à drageonner... Deux atouts pour se propager vite et parfois loin !

Il s'organise en vrais peuplements, appauvrit la biodiversité, gêne la régénération spontanée des espèces attendues par le forestier.

Depuis une cinquantaine d'années, l'Allemagne et les Pays-Bas ont travaillé sur les méthodes de lutte contre l'extension incontrôlée du *Prunus serotina*. Ils préconisent une technique associant coupe et badigeonnage au Glyphosate.

Prunus serotina est toujours au catalogue des pépiniéristes ! Donc, si l'on décide de le planter, il est à manipuler avec précaution, et sûrement à surveiller de près !



Voilà pour le tempérament de quatre espèces, en tous cas bien connues de l'œil du forestier, même si ce dernier ne sait pas toujours les nommer. J'en entends déjà qui disent : "ils" auraient pu parler de l'acacia, du chêne rouge, de la clématite... Oui, "on" pourra !

Anne Madesclaire - CRPF

Photos : Stéphane Asaël - CRPF



A rbre au vert

Levons nos verres à nos anoures !

Grenouilles, crapauds, salamandres, tritons... des noms connus et qui nous parlent, mais des animaux très discrets et la plupart du temps difficiles à identifier.

Comment faire, sans surcoût de gestion, pour continuer à entendre des batraciens coasser dans nos forêts ?

En France, tous les batraciens sont protégés depuis 1993, mais des dérogations peuvent être accordées par arrêté préfectoral pour la capture de la grenouille verte et de la grenouille rousse. En Alsace, la protection est stricte, il est interdit de transporter les œufs, les têtards, ou les adultes, même dans le but de les sauvegarder. De la même façon, il est défendu de porter atteinte à leurs habitats.

Leurs habitats

Un point commun pour ces espèces, réaliser une partie de leur cycle de vie dans l'eau. Ainsi le stade têtard se déroule toujours dans un endroit d'eau courante ou stagnante, temporaire ou constante (bras morts, ornières, mardelles forestières...).



Les habitats occupés par les adultes sont, quant à eux, très variables selon les espèces et selon la période de l'année. La salamandre adulte, par exemple, quitte l'eau mais recherche des endroits frais, car son métabolisme l'oblige à se protéger de la chaleur et de la sécheresse. Les arbres morts à terre, les souches, ou les fissures dans les roches sont des habitats parfaitement adaptés.

La grenouille verte reste dans l'eau, mais s'enterre en période vraiment sèche. La rainette verte, quant à elle, est arboricole !

Régulateurs et proies à la fois !

Les amphibiens sont de grands régulateurs des populations d'insectes par la prédation qu'ils exercent sur eux.

Mais ils constituent également une importante source de nourriture pour beaucoup d'animaux, car sur les milliers d'œufs pondus, seuls quelques-uns survivent et deviennent des adultes. Les prédateurs sont nombreux : poissons, larves d'insectes (dytique, notonecte,...), oiseaux (martin pêcheur, héron cendré), reptiles (couleuvre,...).



Photos : Association Les Piverts

Des animaux en danger

Les amphibiens constituent aujourd'hui le groupe d'animaux le plus menacé au monde, tant ils sont fragiles et sensibles aux perturbations de leurs milieux.

Vous avez sûrement remarqué le long de certaines routes, des panneaux signalant le passage de batraciens. La circulation automobile est, en effet, la première cause de mortalité des adultes. La pollution des eaux, les travaux de terrassement, voire les phénomènes liés au changement climatique, constituent d'autres causes de régression.

Et le forestier ?

Les amphibiens aiment particulièrement les trous d'eau, les mares forestières et les bras morts. Les « gestes sylvicoles » pour préserver ces habitats sont tout simples : ne pas y entreposer de rémanents des coupes, ne pas y circuler même en période sèche. Il serait intéressant, dans les documents de gestion, de localiser les principales mares forestières, ou au moins d'en faire mention.

Certains crapauds comme le Sonneur à ventre jaune, espèce emblématique de la démarche Natura 2000, occupent préférentiellement les ornières forestières et les petites pièces d'eau temporaires (flaques, cuvettes liées aux chablis, places de stockage des bois,...). Cette espèce opportuniste colonise rapidement ces milieux, mais peut tout aussi rapidement disparaître. Par conséquent, il n'est évidemment pas question d'encourager la création d'ornières, mais quelquefois, de ne pas les reboucher immédiatement après exploitation. La période la plus sensible pour cette espèce se situe entre avril et juillet.

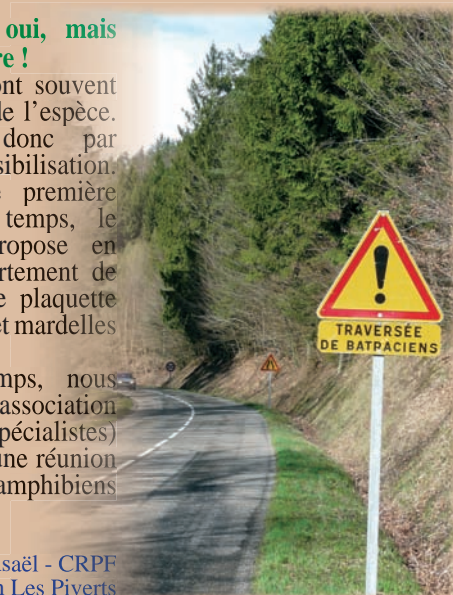
Les souches ou arbres morts à terre constituent des sites d'hivernage ou des gîtes d'été nécessaires aux adultes. A proximité des pièces d'eau, ils favorisent la présence des amphibiens !

Différentes actions sont actuellement en cours au niveau national dans le cadre du Grenelle de l'environnement, pour améliorer l'état de conservation d'espèces comme le Sonneur à ventre jaune ou le Pélobate brun.

Penser aux amphibiens, oui, mais encore faut-il les reconnaître !

Les "erreurs" de gestion sont souvent dues à la méconnaissance de l'espèce. La préservation passe donc par l'information et la sensibilisation. Cet article constitue une première étape. Dans un second temps, le CRPF Lorraine-Alsace propose en collaboration avec le département de la Moselle, de réaliser une plaquette d'information sur les mares et mardelles forestières.

Dans un troisième temps, nous projetons, en lien avec l'association "Les Piverts" (et d'autres spécialistes) de programmer pour 2011 une réunion d'information sur les amphibiens forestiers de nos régions.



Stéphane Asaël - CRPF

Muriel Duguet - Association Les Piverts

Au coin du bois

Faire chanter les arbres

"Le bois de lutherie : de la forêt à l'atelier", un thème qui a retenu l'attention d'une cinquantaine de propriétaires durant les 2 journées "Rencontrons-Nous" des 23 et 24 juin derniers, près de Mirecourt dans les Vosges. Tous les passionnés du bois, producteurs, gestionnaires, musiciens, ébénistes, se sont retrouvés en forêt d'Hymont autour d'un seul homme, Pascal Cranga, pour découvrir les bois utilisés par les luthiers.

Luthier et musicien, Pascal Cranga est aussi bûcheron, scieur et ébéniste. Il achète les bois sur pied, les exploite et les façonne, afin de fournir les luthiers et facteurs d'instruments en pièces de bois utilisables immédiatement. Mais il faut savoir que ces bois, lui les sèche pendant rien moins que 10 à 15 ans, avant qu'ils puissent être utilisés.



Avant d'aller en forêt, les participants ont découvert une multitude d'échantillons de bois, à vocations multiples :

- ✓ pour la fabrication d'instruments, l'épicéa, l'érable ondé et moucheté, le frêne, l'aulne glutineux, l'alisier torminal, le poirier,...
- ✓ pour la marqueterie prisée dans la décoration des instruments, l'ébène, le palissandre, le bois de rose, le platane, le noyer, l'orme,...
- ✓ et pour d'autres usages que la lutherie, le buis, la loupe de cornouiller mâle,...

Les propriétaires ont été très intéressés de réaliser l'étendue des utilisations possibles qu'offrent nos arbres. En effet, M. Cranga achète tous types de bois pour des micro-marchés bien spécifiques, par exemple, le buis pour les manches de couteaux de Thiers, le sureau pour les supports de fabrication des montres Rolex,...

Au cœur de nos parcelles, il part dénicher des arbres avec un port particulier, ou qui pourraient se révéler ondes ou mouchetés. Ce sont là débouchés peu ordinaires, mais néanmoins réels. Les discussions redoublèrent dans l'assemblée, chacun découvrant que tout arbre, quel qu'il soit, pouvait avoir une valorisation noble.



Photos : Michèle Flambard - CRPF

Puis le groupe s'est dirigé vers la forêt, pour examiner des feuillus précieux sur pied, et s'imprégner des défauts à écarter pour faire un bon bois de lutherie. S'en suivirent des débats animés autour de grands sujets, tels que les meilleures périodes de coupe des bois (selon les lunes et les solstices), les cycles de montée et descente de sève et leur influence sur le fil torse dans le bois et la qualité de l'arbre... La période d'abattage s'est confirmée comme primordiale pour obtenir un bois de "résonance".

Chacun a pu partager ses connaissances et convictions, et les discussions sont allées bien au-delà du thème initial de la journée, au grand plaisir des participants.

L'après-midi s'est concentrée sur la visite d'ateliers de lutherie à Mirecourt.

Philippe Monneret et Jean Claude Condi nous ont ouvert leur porte pour nous raconter leur métier, et comment ils utilisent le bois dans leurs instruments. Guitares, violons, mandolines, vieil instrument des hautes Vosges, le nickelharpa... Nous avons pu découvrir d'anciens instruments à archets, et écouter le luthier nous en jouer. La journée a fini en musique.



Michèle Flambard, crpf

Pour plus d'information : Pascal et Marie CRANGA - WWW.boisbuis.com



e feuilles en aiguilles

André BERTE nous a quittés

C'est toute la filière bois Meusienne et Régionale qui est en deuil après l'annonce de la disparition d'André Berte, décédé le 22 juillet dans sa 77^{ème} année.

Ayant passé trente-huit ans au service de l'Agriculture puis de la Forêt Privée, c'est une figure du développement forestier meusien qui nous a quittés.

Né à Saint-Aubin-sur-Aire en 1934, il fait ses débuts professionnels comme conseiller agricole en Meuse en février 1960 à la Chambre d'Agriculture, où lui est confiée la mission du développement forestier dans le département.

En 1966 avec Claude Peltreau-Villeneuve, il fonde le GEDEFOR 55, l'un des premiers groupements de développement, qui compte à ce jour sept employés à Rouvrois-sur-Meuse.

Il met son énergie et sa haute qualification au service des propriétaires privés et fait grandir GEDEFOR 55, dont il est le directeur jusqu'à sa retraite en 1994. Il est également administrateur au CRPF de 1993 à 2004.

Amoureux de la forêt, il collabore à plusieurs ouvrages sur le sujet et s'attache à promouvoir le développement forestier en Lorraine.

Passionné de chasse, il est très longtemps un pilier de la conviviale société de chasse de Dainville-Bertheville. Pendant 40 ans il habitera à Rouvrois sur Meuse, village qu'il a choisi pour sa position géographique et où il s'investit, tant il apprécie la chaleur de ses habitants.

L'ensemble des forestiers meusiens et régionaux saluent sa droiture et sa cordialité, mais aussi sa simplicité et son écoute et présentent leurs condoléances attristées à sa famille et ses proches.

Cl. Berthélémy, d'après un article de l'Est Républicain - 07/10



Photos : Marie-Françoise Grillot - CRPF

Des arbres protégés... mais affaiblis ?

Protéger les arbres par des tubes plastiques contre les attaques d'animaux, ou les tuteurer pour favoriser un port rectiligne est une pratique courante en arboriculture, mais aussi en forêt. Une équipe de chercheurs de l'Inra Clermont-Ferrand vient de démontrer que la protection des arbres empêche les sollicitations mécaniques naturelles, notamment celles du vent. Cela modifie la croissance des arbres et la répartition de la biomasse entre la partie aérienne et racinaire.

Lorraine Gipeblor regroupe ses services

Le Groupement interprofessionnel de promotion de l'économie du bois en Lorraine, PEFC, Sélection Vosges et QTFL sont désormais regroupés 11 bis rue Gabriel Péri - CS 40511 - 54519 Vandoeuvre-les-Nancy cedex. Le numéro de téléphone demeure le même, 03.83.37.54.64.

Alsace Forêt Privée d'Alsace sur le net

Forêt privée d'Alsace, qui fédère les organismes au service des propriétaires forestiers alsaciens, met en ligne son site Internet avec l'adresse suivante "fpa@foretpriveefrancaise.com". Les forestiers privés pourront y retrouver toutes les informations et services régionaux, les pages du syndicat d'Alsace et de Forêts-Services 68, et de nombreux liens vers les sites de Cosylval, de Bois et Forêts 67, du CRPF....

Haut-Rhin Henri Pfeffer, Chevalier...

Henri Pfeffer, Président de l'Association Forestière de la vallée de la Doller depuis 1991, Membre du Conseil d'Administration de Forêts-Services 68, administrateur du CRPF pour le département du Haut-Rhin depuis 1999, membre fondateur et trésorier de la coopérative forestière alsacienne Cosylval depuis 1999 et Trésorier de Forêt Privée d'Alsace depuis 2003, a été nommé chevalier de l'ordre du mérite agricole. Merci à lui pour tout ce temps passé à défendre la forêt privée.

Europe Une loi contre le bois illégal

Le 7 juillet dernier, les eurodéputés ont voté un texte de loi encadrant la lutte contre le bois illégal. Ce texte s'inscrit dans la ligne d'un plan d'action européen (Flegt) qui impose aux entreprises importatrices du bois, d'identifier son origine et de s'assurer qu'il provient d'une coupe légale, selon la définition de l'Union européenne. S'il y a commercialisation, ou mise à disposition de bois ou de produits dérivés récoltés illégalement, des sanctions harmonisées au sein des états membres seront appliquées. Ce texte de loi sera proposé à l'adoption du conseil des ministres à l'automne.

Ils sont forts, ces suédois : la biomasse, source d'énergie n° 1

La Suède confirme l'avance qu'elle a prise en Europe dans l'utilisation des énergies renouvelables et du bois en particulier.

Ainsi, en 2009, la biomasse a-t-elle détrôné le pétrole à la 1ère place des sources d'énergie utilisées dans ce pays. L'ambition poursuivie est d'atteindre 50 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020.

France Avez-vous payé votre CVO ?

Des propriétaires forestiers reçoivent en ce moment un courrier de France Bois Forêts demandant de payer la Contribution Volontaire Obligatoire. La plupart du temps, les acheteurs de bois collectent cette contribution auprès des propriétaires en la déduisant du montant de la valeur des bois. Il vous faut vérifier si la CVO figure bien sur la facture d'achat des bois. Si c'est bien le cas, vous n'avez pas de versement à effectuer. Dans le cas contraire, rapprochez vous de votre gestionnaire pour connaître montant et modalités de versement, ou consultez le site foretpriveefrancaise.com, ou Floreal n° 64.

Pensez à vous rendre régulièrement sur notre site www.crfp.fr
Des informations actualisées sur une foule de sujets et des documents variés attendent que vous les consultiez !

"Ce bulletin vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées."

FLOREAL
édité par le
Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace
41, Avenue du Général de Gaulle
57050 Le Ban Saint-Martin
(03.87.31.18.42 ☎ 03.87.30.66.36)
Site internet C.R.P.F. "www.crfp.fr"
Site internet Forêt Privée "www.foretpriveefrancaise.com"

Responsable de la Publication
Philippe Bernard-Michel
Directeur de la Publication
Jean-Michel Hénon
Rédactrice en Chef
Anne Madesclaire
Secrétaires de Rédaction
Marie-Françoise Grillot, Thierry Bouchheid
Maquette
Mireille Florimond
Imprimerie S.P.E.L. - Pulnoy (54)
N° L.S.S.N. : 1266-796 X
Numéro tiré à 10.000 exemplaires
Abonnement gratuit
Dépôt légal à parution
Imprimé sur papier certifié PEFC
Labellisé Imprim Vert

RegioWood
Interreg IVA
Action cofinancée par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du programme Interreg IV A Grande Région - projet RegioWood L'Union Européenne investit dans votre avenir.